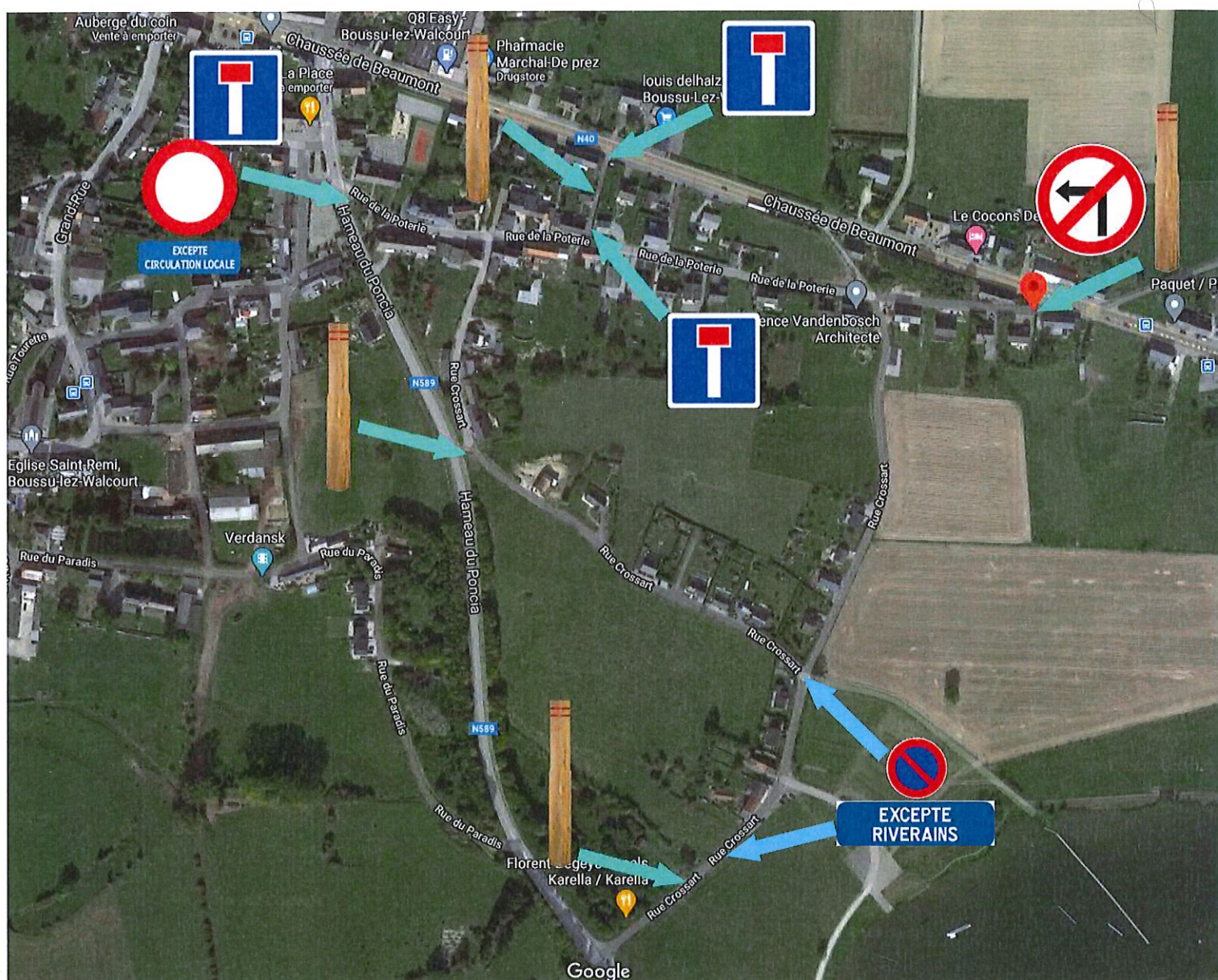


PLAN DE MOBILITE RUE DE LA POTERIE ET RUE CROSSART A BOUSSU-LEZ-WALCOURT

Suite à l'avis technique remis par le S.P.W. Mobilité Infrastructures et à la réunion avec les citoyens organisée le 8 avril dernier, le collège communal, en sa séance du 13 avril 2021, a adopté, dans le but de garantir la sécurité et la tranquillité des riverains, une ordonnance réglementant, pour une période test de 6 mois, la circulation rue Crossart et de la Poterie à Boussu-lez-Walcourt et obligeant les visiteurs du Spin Cablepark à s'y rendre via la route des Barrages.

La mesure sera d'application dès le placement de la signalisation conformément au plan ci-dessous.



AVIS DE RECRUTEMENTS

1) un employé d'administration (F/H) contractuel APE, D1, à 4/5 temps, à durée indéterminée

L'agent sera chargé entre autres :

- de la gestion du service accueil, population ;
- de la gestion du point poste.

Conditions :

Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ou assimilé.

Etre titulaire d'un permis de conduire B et en possession d'un véhicule.

Etre en possession du passeport APE au plus tard le jour avant la date d'entrée en fonction.

Avoir une bonne connaissance des outils informatiques.

La sélection comporte trois épreuves :

- épreuves écrites :
 - 1 - générale : permettant d'apprécier la capacité orthographique et rédactionnelle du candidat (60 points)
 - 2 - professionnelle portant sur les connaissances en rapport avec la fonction (40 points) ;Epreuve éliminatoire (60%)
- épreuve orale : portant sur la présentation, la motivation et la manière de s'exprimer du candidat - entretien visant à juger la maturité du candidat et à apprécier ses aptitudes à exercer la fonction (100 points).

Traitement : échelle barémique D1 : montant brut indexé : minimum : 25.107,76€ - maximum : 33.427,62€ annuel
(amplitude : 25 ans) - chèques-repas, assurance groupe et possibilité de formation.

2) un employé d'administration (F/H) contractuel APE, D6, à temps plein, à durée indéterminée

L'agent sera chargé entre autres :

- de la gestion administrative du patrimoine - inventaire du patrimoine privé et public communal (bâtiments, terrains, bois, achat, vente, location, assurance, ...) ;
- de la gestion administrative des voiries communales
- de la cogestion du service « aménagement du territoire et environnement).

Conditions :

Etre titulaire d'un baccalauréat/graduat.

Etre en possession d'un passeport APE au plus tard le jour avant la date d'entrée en fonction.

Etre en possession d'un permis de conduire B et disposer d'un véhicule.

Avoir une bonne connaissance des outils informatiques.

La sélection comporte trois épreuves :

- épreuves écrites :
 - 1 - générale : établir une synthèse d'un texte et le commenter (60 points)
 - 2 - professionnelle portant sur les connaissances en rapport avec la fonction (40 points) ;Epreuve éliminatoire (60%)
- épreuve orale : portant sur la présentation, la motivation et la manière de s'exprimer du candidat - entretien visant à juger la maturité du candidat et à apprécier ses aptitudes à exercer la fonction (100 points).

Traitement : échelle barémique D6 : montant brut indexé : minimum : 28.159,05€ - maximum : 43.267,44€ annuel
(amplitude : 25 ans) - chèques-repas, assurance groupe et possibilité de formation.

Les conditions complètes de recrutement sont disponibles sur le site internet de la commune : www.froidchapelle.be ou sur simple demande par mail : anne.aelgoet@commune-froidchapelle.be.

La lettre de candidature **manuscrite** doit être adressée au Collège communal, Place Albert 1^{er}, 38 à 6440 FROIDCHAPELLE ou envoyée par mail : anne.aelgoet@commune-froidchapelle.be pour le **17 mai 2021**.

Elle sera accompagnée d'une note de motivation, d'un curriculum vitae, d'une copie du diplôme et d'un extrait du casier judiciaire avec mention de la nationalité datant de moins de 3 mois.

Renseignements : Madame AELGOET Anne, directrice générale : 060/45 91 41 ou anne.aelgoet@commune-froidchapelle.be

COLLECTE DE SANG

La prochaine collecte de sang aura lieu le **vendredi 7 mai de 15 h 30 à 18 h 30** à la salle des fêtes de Froidchapelle.

SACS POUBELLES GRATUITS

Si votre taxe immondices est réglée, vous pouvez venir chercher vos sacs gratuits à la commune.

Deux permanences sont prévues à Boussu-lez-Walcourt (à la bibliothèque), les 03/07/2021 et 02/10/2021 de 9 h à 11 h 30.

Dans ma ville,
dans mon village

**pas de mégots
dans mon caniveau**

Procurez-vous un
**cendrier
de poche**
pour
1€ dans votre
Recyparc

Le cigarette
nuit aussi à
l'environnement

Ma commune propre

Vous aimez votre maison, vous nettoyez votre allée, vous ne jetez pas de papier sur votre propre trottoir ? Ne laissez pas non plus tomber vos mégots de cigarette dans la rue.

Plus d'infos ?
Surfez sur **www.ipalle.be**

ipalle

**TRANSMETTRE
plutôt que jeter !**

**COLLECTE
DE VÉLOS**

EN BON ÉTAT

**Samedi
24 avril**
dans votre
recyparc

LE REEMPLOI AU PROFIT DES ASSOCIATIONS LOCALES

Logos of local associations: COPIDE, Willebe, IDELUX, HYGEA, nbw, intraduel, ipoll, tibi.

De nouveaux emballages en plastique dans les PMC

Bonne nouvelle : depuis le 1^{er} avril, presque tous les emballages en plastique peuvent être triés avec les PMC dans le Sud-Hainaut (Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Lobbes, Momignies, Sivry-Rance et Thuin). Une sérieuse cure d'amaigrissement pour votre sac-poubelle !

Avant c'était non, maintenant c'est oui !

Concrètement, presque tous les emballages en plastique peuvent désormais être triés avec les PMC : les pots de yaourt, les ravers de beurre ou de champignons, les pots de crème glacée, les pots de fleurs, les tubes de dentifrice, les pots de crèmes corporelles en plastique...

C'est toujours non...

Les emballages composés de plusieurs matières ne sont pas autorisés, comme les emballages de chips cylindriques (composés de carton et d'aluminium) ou encore certains emballages d'aliments pour animaux avec une couche intérieure en aluminium.

Les emballages avec un bouchon de sécurité enfant ne sont pas acceptés non plus dans le sac bleu, ainsi que ceux présentant au moins un des pictogrammes suivants :



Ces déchets vont aux recyparcs, dans les déchets spéciaux des ménages, tout comme les emballages de pesticides, d'huiles de moteur, la frigolite ou encore les tubes de silicone.

Les autres déchets en plastique tels que les seaux en plastique, imperméables, bottes, tuyaux de jardin, jouets... ne vont pas non plus dans le sac bleu.



DÉCHETS ACCEPTÉS

- Bouteilles et flacons en plastique
- Barquettes et ravers en plastique
- Pots et tubes en plastique (yaourt, dentifrice...)
- Gobelets en plastique
- Films et papiers bulle en plastique
- Pots de fleurs et leurs supports en plastique
- Canettes
- Boîtes de conserve
- Raviers en aluminium
- Aérosols cosmétiques et alimentaires
- Capsules de bouteilles
- Couvercles et boîtes métalliques
- Paquets de chips





DÉCHETS REFUSÉS

- Déchets de cuisine
- Liquides
- Objets en plastique qui ne sont pas des emballages
- Emballages munis d'un bouchon de sécurité
- Cartouches de silicone
- Gants en caoutchouc
- Papier aluminium
- Fardes et chemises en plastique
- Frigolite
- Tubes de chips cartonnés
- Pochons de compotines ou de boissons
- Jouets
- Chaussures



UNIQUEMENT EN VRAC ÉVENTUELLEMENT DANS LE SAC BLEU PMC

Pour tout renseignement : Wallonie picarde - 069/88.80.54 www.ipallo.be

QUELQUES CONSEILS :

-  VIDEZ BIEN VOS ÉMBALLAGES
-  APLATISSEZ LES BOUTEILLES ET REMETTEZ LEUR ORIENTATION
-  DÉTACHEZ LES FILMS DES PARAPAPIERS
-  N'EMBOÎTEZ PAS LES DÉCHETS

Ne les emboîtez pas !

L'application de quelques consignes de tri permettra d'assurer un recyclage optimal des matières. Ainsi, il est demandé de ne pas emboîter les emballages les uns dans les autres, notamment les pots de fleurs en plastique, et de ne pas les laisser ensemble dans des sacs noués. Cela compliquerait, voire rendrait inefficace, l'étape du centre de tri, les plastiques étant dans un premier temps séparés mécaniquement.

Pensez aussi à ôter entièrement les opercules des pots de yaourt et les films plastiques des barquettes de charcuterie par exemple, et jetez-les séparément dans les PMC. En effet, certains emballages sont composés de différents types de plastique qui ne suivent pas la même filière de recyclage.

Enfin, comme pour les autres emballages destinés au recyclage, n'oubliez pas de bien les vider, les racler ou les égoutter.

Les anciens sacs peuvent encore servir

Pas d'inquiétude si vous possédez chez vous des rouleaux de sacs bleus destinés à la collecte des PMC : ceux-ci restent valables sans limite dans le temps. Vous pouvez donc les déposer lors de la collecte, avec les nouveaux emballages en plastique autorisés. Les nouveaux sacs bleus sont en vente au même prix que les anciens.

Pour connaître les jours de collectes, consultez le calendrier distribué dans votre boîte-aux-lettres en fin d'année ou le site internet www.ipalle.be. Vous pouvez aussi télécharger gratuitement l'application *Recycle* !

Huit kilos par an et par personne

Huit kilos par an et par habitant : c'est l'estimation des déchets qui migreront du sac-poubelle aux PMC, à savoir désormais les emballages en Plastique (et non plus uniquement les bouteilles et les flacons en Plastique), les emballages Métalliques et les Cartons à boisson. Une bonne nouvelle pour le portefeuille, mais aussi pour l'environnement puisque le tonnage de déchets recyclés va ainsi pouvoir augmenter sensiblement, participant à la préservation des matières premières.

Attention : pas partout en même temps

Après la Wallonie picarde, ce sont donc les 7 communes du Sud-Hainaut qui profitent désormais de l'élargissement du tri des PMC, soit la totalité de la zone Ipalle.

Ces nouvelles consignes de tri sont introduites progressivement dans tout le pays, de façon à ce que chaque acteur impliqué dispose du temps nécessaire pour se préparer correctement. De nombreuses parties prenantes sont en effet impactées, des communes aux intercommunales en passant par les entreprises de collecte et de recyclage, les centres de tri... Il est donc possible que les nouvelles règles de tri en vigueur au sein de votre commune ne soient pas encore d'application dans une commune voisine ou sur votre lieu de travail.



LANCEMENT DU CHALLENGE SANS PESTICIDES

Objectif : augmenter le nombre de m² entretenus sans pesticides en Wallonie



Adrien Devyver et Kody, les ambassadeurs du Challenge

Dans le cadre de la 14^{ème} édition du Printemps Sans Pesticides, la Wallonie et l'asbl Adalia 2.0 invitent tous les citoyens à relever un nouveau défi : faire connaître le nombre de m² qu'ils entretiennent sans produits chimiques, aussi bien dans leur jardin que sur leur terrasse ou leur trottoir. Avec à la clé, un kit offert pour les soutenir dans leur engagement pour une Wallonie sans pesticides !

Au cours de cette grande action de sensibilisation, qui s'étale du 20 mars au 20 juin, tous les citoyens interpellés par la problématique des pesticides dans les espaces extérieurs sont invités à se mobiliser. Comment ? En indiquant, via un formulaire en ligne, la surface qu'ils s'engagent à garder sans pesticides. Qu'ils utilisent déjà des alternatives écologiques ou qu'ils aient besoin d'un coup de pouce pour en trouver, tous peuvent **faire grimper le compteur du nombre de m² entretenus naturellement**.

Mesurer ses m² et partager ses trucs & astuces !

Pour participer, rien de plus simple : le formulaire d'inscription est disponible sur le site www.printempssanspesticides.be. Le citoyen qui gère déjà ses espaces extérieurs sans pesticides partage la ou les alternative(s) qu'il utilise pour arriver à ce résultat. Le citoyen qui a besoin d'un petit coup de main, mentionne le problème le plus fréquent pour lequel il doit encore utiliser un traitement chimique.

Ils indiquent ensuite le nombre de m² entretenus sans pesticides ou qu'ils s'engagent à ne plus traiter : un jardin, un trottoir, une terrasse, une jardinière...

Le nombre de m² mentionnés alimentera au fur et à mesure un compteur et **une liste d'alternatives disponible sur le site internet**, se verra enrichie en fonction des trucs et astuces partagés.

Le p'tit coup de pouce : une alternative offerte

En remerciement, et surtout pour aider ceux qui en ont besoin, chaque participant au challenge reçoit **une box cadeau** comprenant des conseils et des astuces pour jardiner naturellement et une alternative aux pesticides à choisir entre le couteau de désherbage, le piège à limace et le sachet de graines mellifères lors de son inscription.

Un challenge organisé en parallèle à la campagne initiale

Compte-tenu de la crise sanitaire, la Wallonie et l'asbl Adalia 2.0 ont imaginé un Plan B au Printemps Sans Pesticides. En effet, initialement cette campagne regroupe des centaines d'actions de terrain ayant pour thèmes le jardinage au naturel et la biodiversité. Vu les consignes Covid à respecter, ces activités sont susceptibles d'être moins nombreuses cette année encore. Mais notre volonté de sensibiliser sur les alternatives écologiques et favorables à la biodiversité est toujours là ! C'est pourquoi, cette année, tout le monde peut participer au Challenge même en restant chez soi !

Nous comptons sur vous tout d'abord, pour participer et ensuite pour faire promouvoir ce challenge autour de vous !

Infos et participation sur www.printempssanspesticides.be. Suivez-nous sur Facebook.

LOGEMENT "TREMLIN" A FROIDCHAPELLE

Le logement-tremplin 8/4 de la rue des Arzières à Froidchapelle ainsi que celui du 1/1 de la rue des Ruelles à Vergnies seront prochainement remis en location.

Ces logements sont prioritairement destinés à des jeunes ménages qui ont l'intention de s'installer définitivement dans l'entité.

Pour favoriser leur installation, une partie des loyers versés leur est restituée sous forme de ristourne lorsqu'ils acquièrent un bien immobilier destiné à leur logement principal sur le territoire de l'entité de Froidchapelle (nouvelle construction ou acquisition d'un logement existant).

Le bail est conclu pour une durée de 3 ans (durée estimée pour le temps de construction ou de recherche en vue d'une acquisition).

Pour rappel, les critères d'accès (de stricte application) sont les suivants :

- Etre de bonne conduite, vie et mœurs.
- Etre chacun âgé de 18 à 35 ans au moment de l'introduction de la demande.
- Etre considéré comme un jeune ménage, les candidats locataires étant mariés ou vivant maritalement. Si un couple se sépare, le conjoint restant pourra continuer le bail jusqu'au moment de son expiration pour autant qu'il occupe le logement depuis un an au moins.
- S'engager lors de la conclusion du bail, à prendre leur domicile ensemble dans le logement loué.
- Pour chaque conjoint, ne pas avoir la jouissance entière d'un logement en propriété ou en usufruit ou en emphytéose.
- Justifier de revenus suffisants en vue de l'acquisition ou de la construction d'un logement dans l'entité. Dans cette optique, le couple devra disposer d'un revenu annuel net de 20.000 € minimum, majoré de 1.250 € par enfant à charge. Ce montant de revenus ainsi que la majoration par enfant à charge sont indexés sur base de l'index-santé. L'indice de départ est celui d'avril 1998 (102,44). Montant indexé pour février 2012 (indice santé = 134,53) = 26.265,13 €.

Les candidatures seront déposées pour le **31 mai 2021** au plus tard auprès de Madame Anne AELGOET, directrice générale (060/45 91 41).

MESSAGE PREVENTIF DE VOTRE POLICE LOCALE

" ATTENTION PARTICULIERE "

APPELS TELEPHONIQUES SUSPECTS - ARNAQUES (escroquerie avec internet)

Des fraudeurs utilisent la ruse (fausse promesse de dédommagement, gains fictifs...) pour copier vos données bancaires et vous escroquer.

MODE OPERATOIRE :

On vous téléphone pour vous annoncer l'octroi d'un dédommagement, par exemple pour des appels intempestifs antérieurs.

L'auteur vous demande des renseignements sur votre banque (n° de compte et n° de carte).

Puis, il vous demande de faire des manipulations avec votre DIGIPASS/DIGICODE.

Enfin, votre compte est débité d'un certain montant mais il est déjà trop tard pour réagir !

Sous aucun prétexte, ne fournissez **jamais** vos données bancaires ET ne traitez pas par téléphone.

En outre, votre banquier vous le confirmera : les manipulations via DIGIPASS/DIGICODE doivent rester secrètes.

Inspecteur Principal ROBERT G.
Chef de poste



BIBLIOTHEQUES COMMUNALES

Bibliothèque de Froidchapelle Horaires d'ouverture : Mercredi : 12 h - 17 h Vendredi : 15 h - 18 h Coordonnées : Rue des Arzières 24 - Tél. : 060/41.21.02	Bibliothèque/Ludothèque de Boussu-lez-Walcourt Horaires d'ouverture : Jeudi : 15 h - 18 h Samedi (1 ^{er} et 3 ^e du mois) : 9 h - 14 h Coordonnées : Grand-Place 19 - Tél. : 071/63.30.43
Email : bibliofroidchapelle@yahoo.fr	

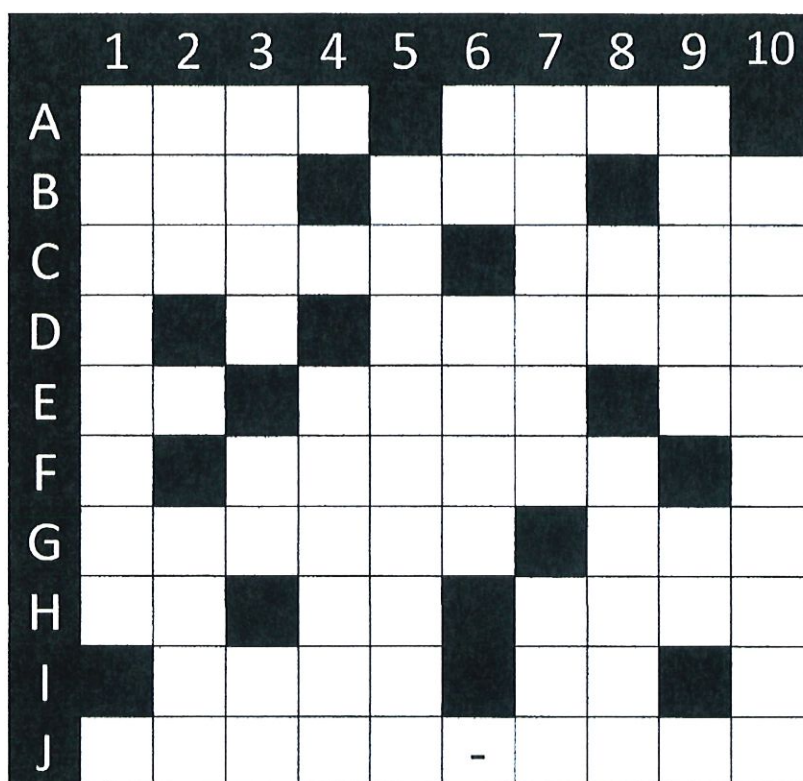
En ce mois d'avril, le réseau des bibliothèques communales de Froidchapelle s'est enrichi de nouveaux ouvrages :

Albums bébés : • Timoté visite un château fort • P'tit Loup ne met plus de couches Albums jeunesse : • Panpan cherche les œufs de Pâques • Joyeuses Pâques, Pierre ! • La fée baguette fête Pâques • Mini-Loup et le lapin de Pâques • Hansel & Gretel • Petit taupe : le restaurant des amis • La princesse qui pue qui pète • Mais à quoi sert la Tour Eiffel ? • La fée Fifolette et le gâteau Bonbon • Walter enquête à la piscine • Azuro et l'œuf mystérieux Romans jeunesse : • Le fabuloup gâteau de Gros-Louis • Enquête au collège • Le fantôme de la chocolaterie • Super-Ouaf sous l'océan • Charlie s'en mêle ! • SOS Eléphants en détresse • SOS Les rennes ont disparu Romans Ado : • Terreur à Smoke Hollow / Katherine Arden • Hunger Games : la ballade du serpent et de l'oiseau chanteur / Suzanne Collins BD jeunesse et manga : • My hero Academia T22 • The promised Neverland T12 • Triple Galop T16 • Les blagues de toto T12 • Game over T19 • Louca T8 • Boulard T7 • Lucky Luke : Un Cow-Boy à Paris • Lucky Luke : un Cow-Boy dans le coton • Lucky Luke : en remontant le Mississipi	Documentaires jeunesse : • Tous unis contre les virus ! • Coco le virus : le coronavirus expliqué aux enfants • Copain des montagnes • Copain de la planète • Mes premiers pas à la pêche Romans adultes : • Se le dire enfin / Agnès Ledig • C'est arrivé la nuit / Marc Levy • La commode aux tiroirs de couleurs / Olivia Ruiz • Ci-Gît l'amer / Cynthia Fleury • Skidamarink / Guillaume Musso • Les oubliées du printemps / Nele Neuhaus • Latium I / Romain Lucazeau • Latium II / Romain Lucazeau • L'ivresse des libellules / Laure Manel • Agatha Raisin : Du lard ou du cochon / M.C. Beaton • De si belles fiançailles / Mary Higgins Clark • La dernière chasse / Jean-Christophe Grangé • Et les vivants autour / Barbara Abel • Le roman des Jardin / Alexandre Jardin • La panthère des neiges / Sylvain Tesson • Pour un instant d'éternité / Gilles Legardinier BD adultes : • Black Squaw T1 Documentaires adultes : • La pêche du Brochet à la mouche • Encyclopédie pratique de la pêche • Débuter à la mouche • Bébé dis-moi qui tu es • Votre bébé de 1 jour à 1 an • La complexité de la Franc-Maçonnerie • A nous la liberté ! Des nouveautés à la Ludothèque • Bata-Waf • Clac clac : déclic & des clacs • Dragomino • Monster Rush ! • The Crew : en quête de la neuvième planète • Kluster
---	---

La bibliothèque/ludothèque de Boussu-lez-Walcourt sera ouverte les samedis 17 avril, 15 mai, 5 juin et 19 juin.
Les bibliothèques seront fermées le samedi 1^{er} mai et le vendredi 21 mai.

BIB FERMÉE

MOTS CROISES FROIDCHAPELLOIS (Proposés par alainjauquet@hotmail.com)



A Contrat locatif - Oublie

B Huile anglaise - Sport en cage - Exclamation

C Juriste musulman - Club de Madrid

D Relaxe, délasse

E Note - Saint de Boussu - Négation

F Prénom ou chanson de Hugues Aufray

G Saluer de la tête - Biologique raccourci

H Plat africain - 2 romain - Pas tout près

I Attache, courroie - Aluminium symbolisé

J Sainte de Fourbechies

1 Conseiller communal, Jean-Pol ...

2 Condiment odorant - Sport équestre

3 Ré et Oléron - Adverbe - Intervalle de Temps

4 Acteur, Yves ...

5 Sainte d'Erpion, Marie ...

6 Equipe de Marseille - Chef d'émirat

7 Saint de Vergnies - Employé d'écurie

8 Economie Européenne - Cousine de la Covid

9 Commune du Haut Rhin - Municipalité finlandaise

10 Sainte de Froidchapelle

Solution

E	M	A	D	-	E	R	T	O	N	J
D		L	A		N	E	L			I
N	I	O	L		I	I		O		H
O	I	B		R	E	N	P	I	O	G
G		E	N	I	L	E	C		L	F
E	N		I	M	E	R	A		L	E
D	N	E	T	E	D		S		I	D
L	A	E	R		A	M	E	L	U	C
A	H		A	M	M		L	I	O	B
	T	E	M	O		L	A	I	B	A
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	

ESPACE GRATUIT DE PARTAGE, D'ENTRAIDE ET DE
CONVIVIALITÉ : DONNER SANS VENDRE, PRENDRE SANS
ACHETER.

la Donnerie



RUE TERNE GILOT, 9 (CURE DE FROIDCHAPELLE)
6440 FROIDCHAPELLE



Respect des
règles COVID!

EN RAISON DE L'AUGMENTATION DES
CONTAMINATIONS AU COVID-19 :

A PARTIR DE **CE MARDI 23/03/2021**,
LA DONNERIE EST ACCESSIBLE **UNIQUEMENT**
SUR RDV, LE MARDI DE 10H À 16H (DONS ET
VISITES).

BULLE DE **2 PERSONNES** MAXIMUM ET
20 MIN /VISITE.

INFO: PCS 0473/400.023
PHP 0474/400.588



BUREAUX FERMES

Les bureaux de votre administration communale seront fermés les **jeudi 13 et vendredi 14 mai** (Ascension) et le **lundi 24 mai** (Pentecôte).

Le dicton du mois : Le coucou avant les feuilles annonce beaucoup de paille, mais peu de grains.

Editeur responsable : Alain VANDROMME - bourgmestre - Place Albert 1er 38 - 6440 Froidchapelle



Le CPAS de FROIDCHAPELLE vous informe...



Rue de la Station 83
6440 FROIDCHAPELLE
060/51.01.20 - 21 - 25 - 26 - 28

Permanences sociales : lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

En vue de maintenir des **mesures de prévention sanitaire** dans le travail et dans les contacts avec ses usagers, les **mesures suivantes sont notamment d'application** :

- permanences assurées **SUR RENDEZ-VOUS**;
- port du masque obligatoire;
- une seule personne dans la salle d'attente et dans les bureaux;
- désinfection des mains et des bureaux.

AIDES SOCIALES, PSYCHOLOGIQUES ET ALIMENTAIRES EXCEPTIONNELLES

Les autorités supérieures (Etat fédéral et Région wallonne) nous ayant accordés des aides exceptionnelles afin d'aider la population à traverser la crise sanitaire, n'hésitez pas à faire appel à notre service social si vous avez subi une perte de revenus et que vous éprouvez des difficultés financières

Nous pouvons ainsi actuellement distribuer des colis alimentaires et des produits de première nécessité ainsi qu'intervenir pour des frais liés au bien-être psychologique.

Une subvention a également été attribuée en vue d'octroyer aux jeunes de moins de 25 ans et aux étudiants l'aide adaptée à leur situation afin qu'ils ne tombent pas dans une situation de pauvreté. Cette aide, en fonction de l'enquête sociale, peut être une aide ponctuelle ciblée ou une aide financière plus structurelle en fonction des besoins.

Permanences allocations de chauffage : examine les demandes d'allocations de chauffage ("fonds mazout")

Les permanences sont à nouveau assurées physiquement sur rendez-vous, mais il vous est toujours possible d'adresser vos documents par courrier ou par courriel à l'adresse ariane.giust@cpasfroidchapelle.be. Renseignements : 060/51.01.25. Attention que les demandes peuvent être introduites dans les 60 jours de la date de livraison.

Les prochains rendez-vous seront organisés le jeudi 29 avril 2021, mardi 18 mai 2021, jeudi 27 mai 2021.

- Le fonds mazout fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- Un même montant de 0,14 €/litre sera accordé pour les factures de mazout dont le prix au litre est inférieur à 0,93 € ;
- Allocation de 210 € pour 1.500 litres maximum.

Dans tous les cas, cette allocation est limitée à 1500 litres par an et par ménage résidant dans le même logement. Votre demande doit être impérativement introduite au CPAS dans les 60 jours de la livraison.

Echelonnez le paiement de votre facture de mazout ! Pourquoi pas ? Savez-vous que vous pouvez payer votre consommation de mazout par tranches ?

Pour cela, vous devez conclure un contrat avec l'un des négociants en combustibles apparaissant sur la liste du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (www.economie.fgov.be > énergie > énergies non renouvelables > pétrole ou à consulter au CPAS).

Attention : des négociants en combustibles qui ne sont pas repris sur la liste précitée offrent, dans certaines circonstances, à leur clientèle la possibilité de payer par tranches la consommation annuelle estimée. Par conséquent, informez-vous auprès de votre fournisseur habituel !

Permanences juridiques : assurées sur rendez-vous, en principe le dernier mardi de chaque mois entre 13 h et 15 h, dans les locaux du CPAS de Froidchapelle, rue de la Station 83, par Maître Elisabeth ROOBROECK, avocate du barreau de Charleroi.

Ce service est gratuit et accessible à tous pour des conseils en matière de baux, divorces, droits parentaux, demandes d'avocat "pro deo"...

Prochaines permanences de premiers conseils juridiques : **mardi 27 avril et mardi 25 mai.**

Permanences médiation de dettes : dans les locaux du CPAS, rue de la Station 83 à Froidchapelle, en principe le premier lundi de chaque mois. De 13 h à 15 h, sur rendez-vous, et sur base d'un dossier préalable auprès du service social du CPAS.

Prochaines permanences médiation de dettes : **lundi 3 mai et lundi 7 juin.**

Permanences des écrivains publics : sur rendez-vous (060/51.01.20 ou 060/51.01.25)

Ils vous aident à comprendre et rédige avec vous :

- Les documents administratifs, juridiques, fiscaux ou autres ;
- Les courriers personnels ;
- Les documents, curriculum vitae, lettres ;
- Les réécritures et corrections de vos rapports, travaux de fin d'études (orthographe, tournures de phrases, syntaxe, accords, ...);
- Les récits de vie ;
- Les démarches citoyennes individuelles ou collectives (pétitions, médiations) ;

« J'écris pour vous avec vous ». Une invitation à l'adresse de tous ceux qui pour des raisons variables sont brouillés avec l'écrit. D'après des études récentes, ils seraient nombreux : entre 10 et 15 % de la population, dans la Botte du Hainaut comme dans le reste de la Belgique. Depuis quelques années, on voit fleurir des permanences d'Ecrivains Publics un peu partout : dans les CPAS, les administrations communales, les bibliothèques, les prisons, les homes pour personnes âgées...Et nombreux sont ceux qui, une fois le premier pas franchi, poussent la porte pour y trouver une aide ponctuelle ou régulière. Des documents administratifs ou juridiques difficiles à comprendre, des formulaires à remplir, un dossier à remplir, une lettre à écrire, les demandes sont multiples, les besoins bien plus grands qu'on ne l'imagine.

Le service est entièrement **gratuit** et **confidentiel**.

Pour prendre rendez-vous et pour plus de renseignements téléphoner au CPAS de Froidchapelle 060/51 01 20 ou 060/51 01 25.

Participation à des activités culturelles

Si vous souhaitez participer à des activités culturelles (pièces de théâtre, concerts, spectacles...) conventionnées « article 27 » et que vous ne bénéficiez pas de revenus suffisants, vous pouvez vous adresser au service social du CPAS qui réalisera une enquête sociale pour une éventuelle intervention financière dans le coût de cette activité.

Guidance énergétique : aide à la gestion et à la maîtrise des factures énergétiques, information sur la libéralisation du marché de l'électricité.

Pour une meilleure organisation, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous, au préalable, auprès de notre service social - rue de la Station 83 (060/51.01.26).

Elodie VERBRUGGEN, Présidente
